



## CONSULTATION FAE

La FAE mène actuellement une consultation sur le bilan de la dernière négociation nationale auprès des membres de ses syndicats affiliés. Les informations que vous partagerez serviront à préparer la prochaine négociation nationale. Vous n'aurez besoin de guère plus d'une dizaine de minutes pour remplir le questionnaire. Vous avez jusqu'au 20 décembre prochain pour compléter la consultation. Il est essentiel de faire entendre votre voix.

## L'AIR DU TEMPS



© netrun78 / AdobeStock

## EN SOUVENIR D'ELLES

Le 6 décembre marque le triste anniversaire de la tuerie de Polytechnique Montréal.

**Geneviève Bergeron**, 21 ans, **Hélène Colgan**, 23 ans,  
**Nathalie Croteau**, 23 ans, **Barbara Daigneault**, 22 ans,  
**Anne-Marie Edward**, 21 ans, **Maud Haviernick**, 29 ans,  
**Barbara Klucznik-Widajewicz**, 31 ans,  
**Maryse Laganière**, 25 ans, **Maryse Leclair**, 23 ans,  
**Anne-Marie Lemay**, 22 ans, **Sonia Pelletier**, 28 ans,  
**Michèle Richard**, 21 ans, **Annie St-Arneault**, 23 ans,  
**Annie Turcotte**, 20 ans.

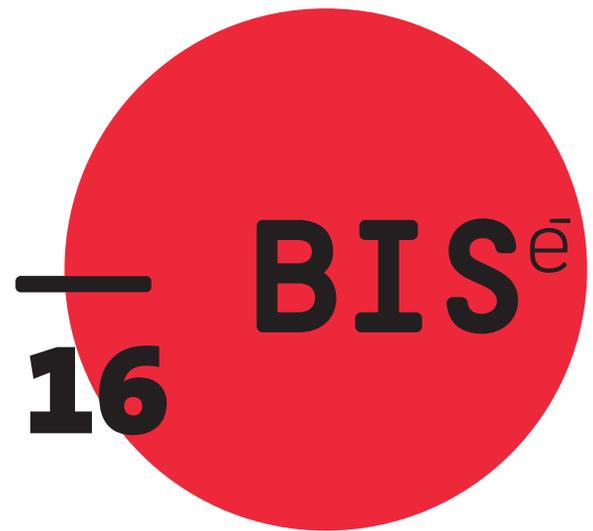
Ces jeunes étudiantes à l'avenir prometteur sont victimes d'un acte de folie de la part d'un homme qui se sentait menacé devant l'émancipation des femmes. Elles sont mortes parce qu'elles étaient des femmes.

### UNE ANNÉE DIFFICILE, ENCORE

Les dernières années ont été particulièrement difficiles pour les femmes. La pandémie a augmenté les risques de violence conjugale et de violence familiale. En 2020, 21 féminicides auront été commis au Québec. Le bilan ne s'annonce guère mieux, alors que l'on compte déjà 18 féminicides avec un mois à faire à 2021.

### UNE LUTTE QUOTIDIENNE

Il est encore commun d'entendre, de nos jours, des gens remettre en question les initiatives féministes. Comme si le mouvement féministe avait fait son temps, comme si l'égalité réelle avait été atteinte. Un article du *Journal de Montréal* s'appuyant sur les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) met en lumière l'écart de traitement entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant reçu une rémunération horaire moyenne qui représentait seulement 91,9% de celle des hommes en 2020. L'écart de rémunération entre les femmes et les



hommes au Québec est tel que, symboliquement, cela signifie qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre à 10 h 26 et pour le reste de l'année, les femmes du Québec travailleront gratuitement, et ce, pour la seule raison qu'elles sont des femmes.

Oui, nous avons fait des progrès, mais non, la lutte n'est pas terminée. En 2021, les revendications féministes sont tout autant actuelles et essentielles. En tant que profs, nous pouvons exercer notre pouvoir d'influence, auprès de nos élèves et de nos collègues, pour enrayer les comportements sexistes. N'ayons pas peur d'engager la discussion autour des événements du 6 décembre 1989. Racontons le parcours inspirant de ces femmes qui s'apprêtaient à défoncer les plafonds de verre. Nous avons le devoir, pour nous, pour celles qui nous ont précédées, mais aussi pour celles qui nous suivront, de continuer la lutte.

### CÉRÉMONIE DES FAISCEAUX LUMINEUX

Ce lundi 6 décembre à 17 h, des faisceaux lumineux éclaireront le ciel de Montréal en mémoire des quatorze femmes assassinées à pareille date en 1989. La cérémonie, qui se tiendra au belvédère Kondiaronk du chalet du Mont-Royal, sera diffusée en direct sur Facebook pour permettre à celles et ceux qui ne peuvent être présents de rendre hommage aux victimes de la tuerie de Polytechnique Montréal. Le combat n'est pas terminé. Faisons raisonner haut et fort leurs noms. Souvenons-nous d'elles.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre**, présidente  
**Marie Contant**, vice-présidente, responsable du dossier de la condition des femmes

# MODIFICATIONS AUX PRIMES D'ASSURANCE

Tous les ans, La Capitale procède aux calculs des taux qui s'appliqueront pour la prochaine année. Ces projections tiennent compte des caractéristiques spécifiques de notre groupe. En outre, dans le renouvellement des taux applicables, La Capitale doit aussi prendre en considération divers facteurs : par exemple, la hausse du prix des médicaments, l'augmentation du coût des soins de santé, des articles médicaux et de la chambre d'hôpital. Vos garanties d'assurance couvrent une assurance vie de base, une assurance salaire de longue durée et une assurance maladie. Vous remarquerez que La Capitale a dû augmenter de manière significative la prime d'assurance salaire de longue durée pour les raisons expliquées ci-dessous. L'assurance salaire longue durée est conçue pour compléter la garantie de traitement prévue à la convention collective ou le régime équivalent d'assurance salaire de courte durée. Elle procure à la personne invalide un revenu potentiellement payable jusqu'à l'âge de 65 ans si son invalidité

la rend totalement incapable de travailler durant une période prolongée. La tarification de cette garantie est établie en tenant compte des résultats d'expérience des 6 dernières années et du vieillissement du groupe constaté sur cette période.

Au cours de la dernière année, l'âge moyen pondéré du groupe est demeuré stable à 44,4 années ; cependant les résultats d'expérience récents analysés se sont avérés largement défavorables. La détérioration des résultats s'explique principalement par l'augmentation du nombre de cas observés au cours des dernières années, ainsi que par la diminution du nombre de retour au travail pendant la pandémie.

Pour ces raisons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les primes d'assurance seront modifiées selon la grille en page 3.

● **Marc Larouche, conseiller**

## PRISE DE RETRAITE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les profs qui prennent leur retraite au cours de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurance collective (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à la date de la prise de votre retraite. **Si vous désirez maintenir des protections d'assurance une fois à la retraite** (maladie EXCLUANT les médicaments ou vie), **vous avez 90 jours suivant votre date de retraite pour adhérer sans preuve d'assurabilité.**

**NOTE :** Veuillez noter que vous devez être membre régulier de l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) pour pouvoir maintenir les protections d'assurance vie et maladie complémentaire offertes par cette association.

À moins d'avoir accès au régime collectif d'assurance maladie de votre conjoint ou conjointe pour la couverture d'assurance médicaments, vous devez vous inscrire, au moins trente (30) jours avant la prise de votre retraite, à la RAMQ (région de Montréal : 514 864-3411 ; ailleurs en province : 1 800 561-9749) pour vous assurer une protection.

Pour les profs ayant accès à un régime collectif d'assurance maladie, **vous conservez, sous réserve de certaines conditions, votre droit d'adhésion advenant la fin de vos protections collectives d'assurance maladie.** Vous n'avez aucune démarche immédiate à faire pour conserver ce droit. Vous pourrez par ailleurs adhérer sans preuve d'assurabilité à l'assurance maladie et soins de santé individuelle **dans les 90 jours** de la fin de vos protections d'assurance maladie collective. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire 109995 de La Capitale accompagné de la preuve que cette assurance (assurance collective) est terminée depuis moins de 90 jours. Vous devrez également vous inscrire à la RAMQ pour l'assurance médicaments.

Les formulaires sont disponibles dans le site de l'Association des personnes retraitées de la FAE ([aprfae.com/assurances/](http://aprfae.com/assurances/)) :

- assurance vie collective (9995) ;
- assurance maladie et soins de santé individuelle (109995).

● **Chantal Forcier, conseillère**

## RAPPEL ÉDUCATION DES ADULTES 3<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE PLACEMENT



Nous vous rappelons qu'en raison du maintien de la situation d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement au printemps 2020, la troisième assemblée de placement de l'année 2021-2022 à l'éducation des adultes est **exceptionnellement** remplacée par une séance d'affectation par Internet. L'assemblée de placement se tiendra **du vendredi 3 décembre à 18 h au lundi 6 décembre 2021 à minuit.**

**NOTE :** Il n'y aura pas de postes réguliers affichés lors de cette SAI (assemblée de placement de décembre 2021).

Pour plus de détails, consultez le *BIS* volume 45, numéro 13, du 15 novembre 2021.

● **Chantal Forcier, conseillère**

## LE CIMM DANS LES BUREAUX DE L'ALLIANCE



Nous recevons dans les bureaux de l'Alliance, le 2 décembre dernier, les membres du Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) dans le cadre de leur rencontre mensuelle.

Le CIMM représente plus ou moins 400 000 travailleuses et travailleurs de la grande région de Montréal. Il est un acteur de changement social et syndical qui n'hésite pas à dénoncer publiquement le racisme systémique, l'inaction de nos gouvernements dans la lutte aux changements climatiques, les besoins immédiats de logements sociaux et les conditions de travail inacceptables qui affligent encore trop de travailleuses et travailleurs de chez nous. L'Alliance siège à la table du CIMM aux côtés des autres grands syndicats du grand Montréal. Rappelons que le CIMM avait notamment dénoncé haut et fort la réforme Roberge adoptée sous bâillon en février 2020. Je vous invite à suivre avec attention la page Facebook du CIMM et à participer aux diverses activités qu'il met sur pied.

● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**

## MODIFICATIONS AUX PRIMES D'ASSURANCE (SUITE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS <sup>1</sup>						
GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX ACTUELS AU 01 / 01 / 2021 <sup>2</sup>	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01 / 01 / 2022 <sup>2</sup>				Variation
<b>Vie de base de l'adhérent</b> — 1 <sup>ers</sup> 10 000 \$ obligatoires avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)	<b>Facultative</b>	<b>Premiers 10 000 \$ obligatoires</b>				
i) 10 000 \$	0,41 \$	0,41 \$				0 %
ii) 25 000 \$	1,03 \$	1,03 \$				0 %
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge — Facultative</b> (par famille)	0,70 \$	0,70 \$				0 %
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe</b> (par 1 000 \$ d'assurance)		<b>Homme</b>		<b>Femme</b>		
		Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	
– Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
– 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
– 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
– 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
– 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
– 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	0 %
– 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
– 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
– 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
– 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
– 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
<b>Salaires de longue durée — Obligatoire</b> (en % du salaire annuel)	0,953 %	1,234 %				29,5 %
<b>Assurance maladie — Obligatoire</b>						
<b>– Maladie 1</b>						
Individuelle	41,90 \$	39,89 \$				-4,8 %
Monoparentale	61,20 \$	58,26 \$				-4,8 %
Familiale	100,80 \$	95,96 \$				-4,8 %
<b>– Maladie 2</b>						
Individuelle	56,05 \$	53,36 \$				-4,8 %
Monoparentale	84,51 \$	80,45 \$				-4,8 %
Familiale	137,09 \$	130,51 \$				-4,8 %
<b>– Maladie 3</b>						
Individuelle	74,25 \$	70,68 \$				-4,8 %
Monoparentale	111,68 \$	106,32 \$				-4,8 %
Familiale	178,02 \$	169,47 \$				-4,8 %

1. La taxe de vente provinciale (9 % au Québec) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

2. Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

